

**COMMUNE D'ALLINGES**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 07 SEPTEMBRE 2010**

L'an deux mil dix le sept Septembre à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session extraordinaire en mairie sous la présidence de Jean-Pierre FILLION, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 Août 2010

**Etaient présents :** Mesdames BON Elise, DUMAS Isabelle, DESPRES Muriel, FAVRE-VICTOIRE Christiane, CHABOUD Any, PANISSET Geneviève et GHIGLIONE Patricia et Messieurs FILLION Jean-Pierre, CART Claude, JORDAN Hubert, PILLOT Jean-François, DUPUIS Gilles, GASPARINI Gil-Laurent, BONDURAND Jean-Claude, BERGERON Pierre, PAILLET Hervé.

**Etaient absents excusés ayant donné procuration :** Messieurs Jacques PHILIPPE à Jean-Pierre FILLION, Roger BOURQUI à Gil-Laurent GASPARINI, Patrick BECHEVET à Gilles DUPUIS, François DEVILLE à Jean-François PILLOT, Mesdames Muriel BOISSINOT à Muriel DESPRES, Brigitte SPECIA à Claude CART, Anne-Marie FRULEUX à Hubert JORDAN, Catherine EPRON à Christiane FAVRE-VICTOIRE.

**Etaient absents :** Monsieur PERROUD Frédéric et Mesdames BILLAULT Céline et BARBAZ Christelle.

Madame CHABOUD Any a été élue secrétaire de séance.

**COMPTE RENDU SOMMAIRE :**

Affiché en exécution de l'article L212-17 du Code des Communes

Lors de la réunion, l'assemblée municipale :

- **PRESENTÉ** ses condoléances à la famille du Père Bernard MAJOURNAL fondateur de l'Association Humanitaire KANTUTA
- **APPROUVE** le compte rendu de la séance du 6 Juillet 2010
- **RAPPELLE** les manifestations qui ont marqué l'animation communale :  
Représentations de « Allinges Autrefois », vernissages à la galerie l'Art llingeoise et 30<sup>ème</sup> anniversaire du C.L.A.L.S. (Cercle Littéraire Artistique Léman Savoie), avec un hommage à Jean-Yves MASSET, Président Fondateur, Itinéraires Alpestres organisés par le S.I.A.C. Madame DUMAS confirme : le déroulement des Chemins de Traverse, les Journées Européennes du Patrimoine et la Randonnée Cyclotouriste « La Chablaisienne » les 17,18 et 19 Septembre prochains avec en clôture le verre de l'amitié offert par la commune, un spectacle du théâtre de l'hôpital « Les Givdus » qui aura lieu à la salle communale le 25 septembre et le Festival des Chorales le 28 Novembre. Elle informe l'assemblée de la venue du Chœur de Crimée en mars prochain et la traditionnelle soirée du rire au profit de l'aide sociale.
- **EST INFORMÉE** de la visite officielle du président de la Région Jean-Jacques QUEYRANNE pour la signature en mairie d'Allinges du Contrat de Développement Durable Rhône Alpes du Chablais (C.D.D.R.A.) le 20 Septembre à 14 H 30.
- **EST INVITÉE** au pot de départ en retraite de Madame OLLIVIER Suzanne, secrétaire générale de la mairie.
- **REMERCIÉ** les entreprises et le personnel communal qui ont réalisé pendant les vacances d'été tous les travaux relatifs au groupe scolaire de la Chavanne (peinture, réfection, installation des postes informatiques) et à la salle communale (armoire électrique et équipements) permettant ainsi une rentrée scolaire dans les meilleures conditions.
- **APPROUVE** la proposition de Madame DESPRES de programmer la sortie des mères de familles le 21 Novembre prochain avec au programme Déjeuner Dansant

animé par l'orchestre et les artistes des « Folies du Lac » suivi d'un spectacle Music-hall à Valence. FIXE la participation à 25 € par personne.

- **COMMENTE** les conditions satisfaisantes dans lesquelles s'est organisée la rentrée scolaire. Madame CHABOUD explique que l'ouverture de la cinquième classe de maternelle a permis d'éviter le maintien de la classe grande section, cours préparatoire (G.S./C.P.) Les effectifs en classes primaires sont de 240 élèves et 147 en section maternelle.
- **ENTEND** le Maire expliquer les changements intervenus suite à la restructuration des services de Bus conformément à la demande des élus avec le remplacement des Bus Urbains Thononais (B.U.T.) par des autocars pour les Services « P'tit BUT » (Groupe Scolaire de La Chavanne) et « Scola'BUT » (Etablissements Scolaires de Thonon). Le Maire **INDIQUE** que cette organisation :
  - Permet aux élèves d'être assis et de bénéficier du port de la ceinture de sécurité.
  - Assure avec la création de lignes régulières M et N, pour tous, 6 allers et retours en journée sur la commune avec un bus tous les 45 mn depuis Noyer La Chavanne.
  - Maintient le service à la personne « Allobus ».
- **RETIENT** après consultation l'entreprise PERRET-JEANNERET pour les travaux de reprise de la toiture de l'église et pose de crochets neige pour un montant de 3.600 € H.T., entreprise la moins disante.
- **DECIDE** de répondre favorablement à une proposition de partenariat Commune d'Allinges/Entreprises/Organisme de formation permettant aux futurs diplômés de vivre des expériences professionnelles en conditions réelles et accepte un chantier école expérimental rapprochant l'école et le milieu professionnel. A cet effet, une consultation est lancée pour réaliser un parking en bordure du RD 12 afin de mettre en pratique ce procédé et répondre à la demande de besoin de stationnement (commerces locaux, covoiturage)
- **ADOpte** le transfert de la compétence Charte forestière portée par la Communauté de Communes des Collines du Léman (C.C.C.L.) au bénéfice du Syndicat Mixte des Affluents du Sud-Ouest Lémanique (SYMASOL), structure plus adaptée à la gestion des questions environnementales des forêts et sentiers en particulier, sur un périmètre plus pertinent regroupant la C.C.C.L, C.C.B.C. (Communauté de Communes Bas Chablais), Fessy, Lully et Brenthonne. Monsieur JORDAN souligne l'intérêt de cette démarche au niveau de l'exploitation forestière, évoquant l'expérience concluante vécue au Syndicat du Haut Chablais, Territoire pilote en matière de Charte Forestière.
- **REFLECHIT** à la mise en place du Programme Local de l'Habitat par la C.C.C.L et **RECENSE** les besoins de la commune en logements sociaux. Le Maire rappelle les obligations de la collectivité en objectifs de construction par application de la loi SRU soit 20 % de logements collectifs calculés à partir du nombre de résidences principales. Monsieur DUPUIS complète les informations en mentionnant la possibilité d'augmenter la valeur du COS (coefficients d'occupation du sol) pour l'habitat groupé.
- **DECIDE D'AUGMENTER** la puissance électrique du groupe scolaire de la chavanne, suite à de nombreuses difficultés de fonctionnement, et **CONTRACTE** un nouveau contrat ERDF avec le passage en Ticket jaune. Ces travaux s'élèvent à 3.092, 94 € T.T.C. Monsieur CART renseigne les élus sur les caractéristiques techniques de cette modification.
- **EXAMINE** la proposition du Maire de demander le classement de l'ensemble du Site des Châteaux au titre des Monuments Historiques, rappelant que seule la chapelle est

classée depuis 1907. Cette démarche se justifie par l'inscription récente des Châteaux au Patrimoine Régional suite à la présentation du projet AVER (Anciens Vestiges En Ruine) devant la Commission Régionale du Patrimoine et des Sites le 6 Avril dernier. La C.R.P.S. a reconnu l'intérêt majeur du Site, confirmé par le Préfet de Région et la Directrice du Conservatoire Régional du Patrimoine. Le conseil municipal **DELIBERE ET APPROUVE** le dit classement permettant par ailleurs de bénéficier jusqu'à 40 % de subvention de l'Etat (Ministère de la Culture) sur les ouvrages de restauration et protection du Site.

- **EST INFORMEE** de la réunion avec Monsieur Le Conseiller Général relative à la répartition annuelle de Crédits cantonalisés. Le Maire précise que tous les dossiers d'investissements en cours sont déposés (réhabilitation électrique de la salle communale, équipement informatique école et mairie, construction parking chantier école, réfection toiture église, sécurisation des voiries communales et départementales en agglomération, équipements sportifs). Une prévision de 150 000 € de subvention a été arrêtée.
- **SE RENSEIGNE** sur l'avancement de la procédure en cours afin de pourvoir au poste de secrétaire générale. Le Maire répond qu'un nouvel appel à candidature a été lancé.

Allinges le 13 Septembre 2010  
Le Maire Jean-Pierre FILLION.